

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés
a
Mon
bel

20045923

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

20 MARS 2020

Greffe greffier

N° d'entreprise : 0470 987 458

Nom

(en entier) : BEAUFABEL

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue des Waides, 10, 4890 Thimister

Objet de l'acte : Démission de deux administrateurs et nomination d'un administrateur - extrait du PV AGE du 02/01/2020

Première résolution :

L'assemblée prend acte de la démission par Monsieur Christophe MEECKERS de son mandat d'administrateur, présentée à l'instant à l'assemblée générale, avec effet au 31/12/2019. L'assemblée prend acte de la démission par Monsieur Régis MOLLON de son mandat d'administrateur, présentée à l'instant à l'assemblée générale, avec effet au 31/12/2019.

Deuxième résolution :

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des actions présentes ou représentées, de nommer un nouvel administrateur pour remplacer Monsieur Christophe MEECKERS et achever le mandat d'administrateur en cours. Elle appelle à cette fonction la société à responsabilité limitée MAXOBEL, ayant son siège social à 4880 Aubel, Rue des Bocages, 15 et immatriculée au RPM de Liège (division Verviers) sous le numéro 0740.462.366.

Conformément à l'article 2 :55 du Code des sociétés et des associations, la société privée à responsabilité MAXOBEL désigne Monsieur Maxime MEECKERS, domicilié à 4880 AUBEL, Rue des Bocages, 15, numéro national 92.08.12-259.11 en qualité de représentant permanent pour exercer le mandat d'administrateur dans la société anonyme BEAUFABEL au nom et pour compte de la société MAXOBEL.

Le mandat du nouvel administrateur prend cours le 1er janvier 2020 et expirera immédiatement après l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2021, statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2020.

La société à responsabilité limitée MAXOBEL, représentée par son représentant permanent, Monsieur Maxime MEECKERS, intervient aux présentes et accepte le mandat qui lui est conféré.

L'assemblée décide de ne pas remplacer le deuxième administrateur démissionnaire, à savoir Monsieur Régis MOLLON.

Le Conseil d'administration est, à compter du 01/01/2020, composé de trois membres au lieu de 4.

L'assemblée confirme que la composition du Conseil d'administration est la suivante :

-CRISMOBEL SA, Président du conseil et administrateur-délégué, représentée par Monsieur Christophe MEECKERS en qualité de représentant permanent ;

-TRICOBEL SA, administrateur, représentée par Monsieur Régis MOLLON en qualité de représentant permanent

-MAXOBEL SRL, administrateur, représentée par Monsieur Maxime MEECKERS en qualité de représentant permanent

Déposé en même temps au greffe : PV AGE du 02/01/2020

Pour la SA TRICOBEL

Administrateur

Régis MOLLON

Représentant permanent

Pour la SA CRISMOBEL

Administrateur-délégué

Christophe MEECKERS

Représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).